

L'administration centrale du Service des pénitenciers se trouve à Ottawa, et les directions régionales sont situées à Vancouver (Colombie-Britannique), à Kingston (Ontario) et à Laval (Québec) pour les régions de l'Ouest, de l'Ontario et du Québec respectivement.

Il existe trois collèges à l'intention du personnel pénitentiaire, soit celui de Kingston, de Laval et de New Westminster, pour la formation des recrues, le rattrapage ou le recyclage que comporte la formation donnée aux cadres des pénitenciers. Ces collèges à l'intention du personnel offrent également d'excellents services à l'occasion des conférences générales des chefs des institutions et d'autres groupes d'agents spécialisés.

Au 31 mars 1972, 36 pour cent des détenus se trouvaient dans des institutions à sécurité maximum, 51 pour cent dans des institutions à sécurité moyenne et 13 pour cent dans des institutions à sécurité minimum. Les nouvelles institutions ont été soigneusement conçues de façon à offrir aux détenus des services de réadaptation. Toutes possèdent suffisamment d'espace tant à l'intérieur qu'à l'extérieur pour la pratique de loisirs. Certaines des institutions les plus anciennes sont rénovées pour répondre aux besoins actuels tandis que d'autres sont abandonnées progressivement.

L'acheminement des prisonniers

Tous les détenus admis dans un établissement pénitentiaire fédéral passent d'abord par un centre d'accueil régional ou une institution d'accueil. Le centre d'accueil a pour principale fonction de permettre de faire le diagnostic complet de chaque détenu et de l'acheminer, en fonction des résultats de ce diagnostic, vers l'institution où il pourra le plus profiter du programme de formation et où le degré de sécurité sera le plus approprié à son cas. Les installations sont prévues pour l'admission dans une des trois catégories ci-après, à savoir: les détenus âgés de 21 ans ou moins, ceux qui sont âgés de 22 ans et plus ainsi que les cas de première infraction, et enfin les récidivistes. Des médecins, des psychologues et des travailleurs sociaux les examinent afin de constater leur état de santé mentale et physique, leurs aptitudes, leur degré d'instruction et leurs besoins en éducation de façon à leur faire suivre le programme de réadaptation approprié. Le régime des services correctionnels a principalement pour objet d'aider le détenu dans toute la mesure du possible à reprendre la place qui lui revient dans la société. On offre à cette fin des services toujours plus perfectionnés, et le personnel qui s'y consacre est très dévoué. Les détenus peuvent profiter de nombreuses possibilités de parfaire leurs connaissances en suivant des cours soit à plein temps, soit à temps partiel. D'autres étudiants poursuivent leurs études au moyen de cours par correspondance qui sont offerts aux niveaux primaire, secondaire et universitaire. En 1971-1972, environ 3,500 détenus ont participé aux programmes d'éducation des adultes et de formation professionnelle offerts par le Service des pénitenciers, souvent dans l'intention d'acquérir un métier ou d'accéder à une profession. On a largement eu recours à la libération de jour ou au congé provisoire afin de permettre aux étudiants de fréquenter les institutions d'enseignement communautaires. A la fin de l'année, cinquante détenus-étudiants fréquentaient l'université, les écoles secondaires ou les collèges. Des programmes religieux sont